



La fonction TSI enfin ... attractive en Douanes : La catégorie A, c'est possible !?

 **Notre demande : le droit ...
au déroulement de carrière !**

De longue date, SOLIDAIRES Douanes revendique la possibilité d'accès à la catégorie A et un déroulement de carrière au sein de celle-ci pour nos collègues techniciens des systèmes d'information (TSI).

Aussi, en ce mois de juillet, SOLIDAIRES Douanes remercie notre « haute » hiérarchie pour avoir surpassé notre demande de promotion des collègues TSI !

IDF, direction précurseuse ?

À la Direction interrégionale d'Île-de-France (DI IDF), nous avons en effet recensé un agent de grade inspecteur régional de 2^e classe (IR2), c'est-à-dire un A+, sur une fonction de « simple » agent TSI, autrement dit jusqu'alors « normalement » de catégorie C voire B.

Nous connaissons plusieurs douaniers TSI qui ont dû changer d'administration pour être promus.

Pour les bonnes pratiques ?

Est-ce le début des passages au choix de collègues de catégorie B (contrôleur 1^{er} classe -C1- ou contrôleur principal -CP-) vers le grade d'inspecteur sur le même poste, pour les collègues TSI de la maison douane ?

Malheureusement cela ressemble davantage au management France Télécom de la pire période.

La « haute » administration recrute des extérieurs qu'elle favorise et met en concurrence avec les douaniers, tandis qu'elle fige par ailleurs la carrière en douane, en réduisant les promotions internes.



*Pour vivre heureux, vivons cachés ?!
En tous cas, la « haute » administration a une touche !*

... Ou pour les moins bonnes ?!

Ce n'est pas la seule bizarrerie parisienne : pour les scientifiques de la donnée (« datascientists »), revendiqués pourtant par notre « haute » hiérarchie comme la fine fleur de la haute technologie (« high-tech »), il n'y a pas de dépannage de proximité.

Situés à Paris au bâtiment Vitalys de la porte des Lilas, ces derniers dépendent de la Direction Générale (DG), et doivent donc se rendre à Montreuil pour faire dépanner leur matériel quand cela ne peut être fait à distance : praticité nulle.

Le cas(timini) doit devenir un exemple clair et transparent !

SOLIDAIRES comprend que le levier d'attractivité engagé par la « haute » administration pour le recrutement d'un extérieur soit de lui proposer la reprise de son niveau de qualification avec une grille indiciaire de A+ : c'est la démonstration que la technicité requise pour être TSI peut relever de la catégorie A !

A fortiori lorsqu'il y a la responsabilité d'encadrer un effectif en étant TSI interrégional (TSII), ce poste peut permettre l'accès au grade d'inspecteur régional de 3^e classe (IR3), 2^e classe (IR2) ou 1^{er} classe (IR1) ! Pour SOLIDAIRES, l'accès des TSI à la catégorie A et le déroulement au sein de celle-ci doit être fait de manière transparente, claire et égalitaire : avec une voie au titre de l'expertise et une autre au titre de l'encadrement !

Paris, le mercredi 24 juillet 2024

